

protéines ou non; de ce côté il n'y a donc aucune raison pour que nous agissions avec précipitation à propos de ce bill.

A cette étape de la deuxième lecture du bill, nous avons affaire à un document plutôt compliqué et volumineux. Mon propos n'est pas d'entrer dans les détails, sauf pour signaler au ministre et au gouvernement qu'il y aurait lieu de réexaminer soigneusement les pouvoirs accrus qui doivent être accordés à la Commission canadienne des grains, comme sera dorénavant appelé cet organisme. L'orateur qui m'a précédé a critiqué le Conseil des grains du Canada pour les réserves qu'il a exprimées. Mais ce n'est pas le seul porte-parole des céréaliculteurs qui ait ainsi exprimé des réserves quant aux pouvoirs que ces modifications vont conférer à la Commission canadienne des grains. Certaines des principales publications agricoles du Manitoba, par exemple, ont manifesté la même inquiétude. Le *Co-operator* du Manitoba, qui a suivi de près les délibérations du comité et de la Chambre relativement au bill C-196, disait, le 25 juin dernier, il n'y a donc pas si longtemps:

On peut tout autant affirmer que, si le bill C-196 est tenu en échec jusqu'à la prochaine session de la législature, l'opposition conservatrice sera accusée d'avoir fait de l'obstruction. Le gouvernement soutiendra que les attermolements de l'opposition ont nui à la concurrence du Canada sur le marché international du blé. Voilà, évidemment, qui est archifaux, car, nous l'avons dit, la question du classement des protéines pourrait se régler rapidement, sans que l'opposition n'y fasse le moindre obstacle, si la mesure ne comportait toutes ces autres conditions.

Parmi les conditions qui accompagnent toutes ces prescriptions que comporte ce bill aux proportions imposantes, mentionnons en particulier les nouveaux pouvoirs qu'on donnera à la Commission canadienne des grains qui succédera à l'ancienne Commission des grains du Canada. Nous aurons à examiner dans le cadre de ce bill toute la question du transport des grains vers les marchés d'exportation. Il appert donc que le problème de la répartition des wagons couverts sera traité en même temps que les autres points du bill dont nous sommes saisis. Autrement dit, il semblerait que la loi établira le principe législatif du système d'expédition par blocs qui fonctionne déjà dans les Prairies à titre d'essai. Il semble que le bill habilitera la Commission canadienne des grains à devenir l'autorité en matière de transport des grains.

Vers la fin des années 50 et au début des années 60, quand le chiffre de nos exportations cérésières se mit à grimper en flèche grâce au gouvernement conservateur, et que le problème de fournir ou de répartir les wagons couverts aux bons endroits aux bons moments afin de transporter les quantités et les catégories de blé commandées, wagons dont on avait un urgent besoin tellement les exportations augmentaient, il fallut alors nommer un régisseur des transports. Cette disposition spéciale n'a pas permis, naturellement, de suivre la montée des ventes de grains ces dernières années. On a tardé quelque peu à nommer un régisseur des transports, de sorte que nous avons eu des embouteillages malheureux à Thunder Bay et aux ports de l'Ouest. Il semble qu'en confiant cette responsabilité à la Commission canadienne des grains, au moyen de cette mesure législative, on fera un pas dans la bonne direction. Encore une fois, étant donné le caractère fondamental de ces questions, ne soyons pas trop pressés d'en arriver à des conclusions définitives avant d'avoir pu

entendre tous les représentants des groupes qui œuvrent dans l'industrie de l'exportation des grains.

L'un des problèmes de notre commerce des grains vient du fait que sa prospérité dépend en grande partie de l'exportation. Le fait même que le marché de l'exportation soit instable et difficile à conserver devrait nous inciter encore davantage à nous doter du meilleur cadre législatif possible dans ce domaine. Fondamentalement, monsieur l'Orateur, le bill rattrape des années de négligence dont les gouvernements canadiens se sont rendus coupables. Le ministre a signalé que nous avons grand besoin d'une nouvelle méthode de classement du grain qui mette l'accent sur sa teneur en protéines. Parmi les principaux exportateurs de céréales, le Canada est l'un des derniers pays à remettre à jour ses lois dans ce domaine. L'Australie et les États-Unis ont déjà adopté un cadre législatif permettant de régler cette difficile question.

En nous attaquant au problème de la teneur en protéines, nous n'attaquons que l'un des symptômes d'une crise générale et la solution que nous trouverons ne sera pas une panacée pour tous les problèmes du commerce céréalier. Par exemple, l'une des difficultés majeures auxquelles se heurte le commerce canadien du blé et des grains provient de notre incapacité à améliorer le rendement de nos emblavures parce que nous ne sommes pas à même de suivre le rythme du progrès technologique. Au cours des prochaines années, le commerce des grains connaîtra une évolution fondamentale à la suite de l'introduction des nouvelles variétés de céréales que l'on met actuellement au point à la suite, en particulier, d'expériences réalisées au Mexique sous la direction du Dr. Borlaug qui fut, pendant ces 20 dernières années, le directeur de la fondation Ford dans ce pays.

• (8.30 p.m.)

Il est à signaler que parmi les lauréats du prix Nobel de la Paix figure M. Borlaug pour sa percée dans le domaine des blés nains. C'est la première fois que ce prix a été accordé à un agronome. Cela en dit long sur le travail accompli dans ce pays sous la direction de cet américain éminent, puissamment secondé, soit dit en passant, par des chercheurs canadiens. L'un des principaux chercheurs dans ce domaine est M. Fillinsky, anciennement au Service fédéral des fermes expérimentales. Ce sont des questions qu'il y aurait lieu d'étudier lorsque le comité sera saisi du projet de loi. Plus on aura de temps et de moyens de s'occuper de tous les aspects complexes de l'industrie, plus le nouveau texte législatif sera bon.

Ceux d'entre nous qui s'occupent des problèmes que pose constamment l'exportation des céréales pensent que nous devons nous concentrer autant sur leur vente que sur leur culture et leur distribution. Il a été prouvé qu'on peut réaliser des ventes si la Commission du blé, au nom du gouvernement, mène une campagne de vente active. On a annoncé des ventes considérables de blé, par exemple quelque 98 millions de boisseaux, à la Chine continentale. On ne sait au juste à quel prix, mais on s'imagine que le prix doit être très bas, au niveau des prix de solde, quoi. Si tel est le cas, le problème des producteurs de blé ne sera pas résolu. Depuis deux ans, le volume des ventes baisse de façon radicale; les producteurs sont criblés de